

Les compagnies gazières toujours présentes sur le territoire

Nous avons écrit notre premier article dans le *Petit Romain* en août 2017. Il faisait état de la mobilisation mise de l'avant par de nombreux citoyens, entre 2008 et 2012, afin de sensibiliser la population au risque de voir notre territoire transformé en zone d'exploitation intensive de gaz de schiste.

De plus, cette première publication mettait en lumière le projet de loi 106 qui pavait la voie à d'éventuelles nouvelles campagnes d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste. Le Comité citoyen invitait donc la population à signifier à nouveau son refus au retour des compagnies pétrolières sur nos terres en participant à la campagne d'affichage « *L'avenir est dans l'eau* » et « *Vous ne passerez pas !* ».

Dans un article du journal *Le Devoir* paru le 8 septembre dernier, intitulé « *La crainte du gaz de schiste plane toujours* », l'auteur affirme que « ... aucun puits de gaz de schiste n'a été foré au Québec depuis 10 ans, mais l'industrie est toujours bien présente. »⁽¹⁾



Également, il mentionne qu'il y a huit entreprises qui détiennent toujours des puits et des permis d'exploration gazière dans les basses terres du Saint-Laurent; ce qui représente 12 500 km² de permis actifs. D'ailleurs, les résidents de notre municipalité ont reçu par la poste le 15 février dernier, une lettre de la compagnie *Questaire Energy* à cet effet. De plus, vous pouvez consulter la carte interactive des titulaires de permis à l'adresse internet suivante : <http://sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/index.htm>



Même si la *Loi sur les hydrocarbures*, adoptée en 2018, interdit de procéder à des forages avec fracturation, les entreprises présentes sur le territoire font constamment de la représentation auprès des autorités gouvernementales pour la modification de dispositions législatives et réglementaires. Entre autres, la compagnie *Utica Ressources inc.* a donné un mandat à des lobbyistes⁽²⁾ pour faire des représentations auprès des ministères concernés afin d'obtenir l'ensemble des autorisations requises pour un projet éventuel de forage exploratoire dans les basses terres du Saint-Laurent. Les autorisations visées incluent notamment des certificats d'autorisation émis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

De notre côté, comme citoyens, nous ne devons pas cesser d'être vigilants. C'est-à-dire, continuer à nous préoccuper de la qualité de vie dans nos communautés et à veiller sur nos sources d'eau potable et notre environnement. Donc, non seulement, nous continuerons de voir les affiches « *L'avenir est dans l'eau* » et « *Vous ne passerez pas !* », mais nous espérons que d'autres s'y ajouteront.

(1) *Le Devoir*, 8 septembre 2020

(2) Registre des lobbyistes, Gouvernement du Québec